

**Réunion de la commission « REGLEMENTATION »  
du 18 juillet 2018**

	10.01	07.03.	03.05.	30.05.	27.06.	18.07.		
Rollinger Roby	X	X	X	X	X	X		
Falsetti Francine	X	exc	X	exc	exc	X		
Vishniakova Oks	X	X	X	exc	X	X		
Reiffers Michel	X	X	X	X	X	X		
Machado José	X	X	exc	X	X	X		
Lehnen Max	X	X	exc	exc	X	X		
Bariviera Claude	X	X	X	X	exc	exc		

**1) Rapport des dernières réunions :**

Les 3 derniers rapports seront à disposition pour la réunion du 1<sup>er</sup> août.

**2) Le répertoire des avis :**

Le répertoire n'a pas été à l'ordre du jour.

**3) Retours du CA :**

Aucun retour à retenir.

**4) Fiche d'inscription des gymnastes : modèle à définir :**

- Discussion de la contexture de l'imprimé dont question à l'article GEN 03, chiffre 7. L'imprimé sera une combinaison des demandes d'adhésion au club et de licence FLGym.
- Discussion des éléments à insérer dans la contexture.
- Francine prend note et fera un draft qui sera communiqué aux membres de la commission : **draft en annexe des présentes.**
- Lors de la discussion, le guide pratique de la CNPD est consulté.
- Il est constaté que pour la protection des données et le droit à l'image il y a lieu de distinguer entre la relation gymnaste/club et la relation gymnaste/club/FLgym. Dans le premier cas la demande sert base et dans le deuxième cas, il faudra compléter le Recueil Technique.

**5) Autres problèmes pratiques :**

- a) Les licences et le médico ne viennent plus à échéance au même moment (septembre, respectivement janvier), Il faudra donc, en janvier détecter les licences qui deviennent caduques avec la péremption du médico. Francine demandera donc une liste des licences concernées.
- b) Pour le moment la commission ne voit pas la nécessité de redéfinir les catégories d'âge des sections.
- c) En ce qui concerne la demande d'affiliation à la FLGym d'une société de gymnastique, la commission a discuté les éléments à joindre à la demande tels que registre aux firmes, relevé des activités, nombre de membres etc. ainsi que les effets d'une affiliation provisoire (art. 10 des Statuts) éventuelle en attendant la prochain AG et l'avis à émettre à l'attention de l'AG. Dans ce contexte est apparue l'idée d'une éventuelle pondération des droits de vote à l'AG.

**7) La brochure annexe aux conventions-cadres :**

Le dossier « brochure-cadres » est reporté à la prochaine réunion qui sera dédiée surtout à la brochure.

**6) Divers :**

Prochaine réunion : mercredi, le 1<sup>er</sup> août 2018 à 19.00 hrs

Roby ROLLINGER